

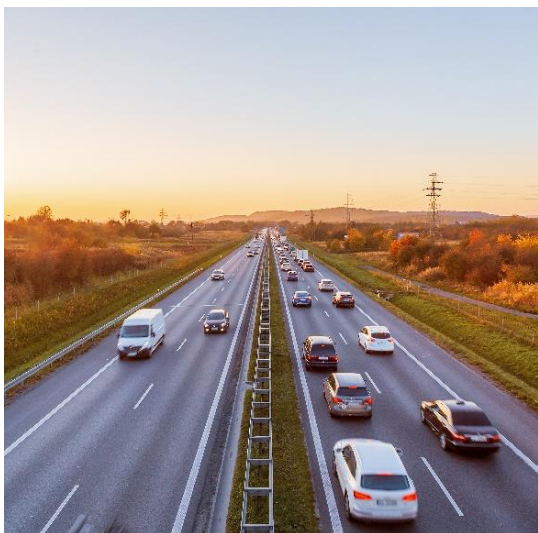


Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

1^{ère} cause
d'accident mortel
au travail

Conseils de prévention



RISQUE ROUTIER LORS DES MISSIONS PROFESSIONNELLES

C'est un risque d'accident ou d'atteinte à la santé d'un salarié lié à un déplacement en véhicule (voiture, moto, véhicule utilitaire, trottinette, vélo...) quelle qu'en soit la fréquence ; **sous l'autorité et à la demande de l'employeur** (tout accident de la route survenu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail).

Un accident survenu lors d'une mission professionnelle est considéré comme un **accident du travail**. Il est à déclarer dans les 24h à l'employeur qui aura 48h pour le déclarer à l'Assurance Maladie.

Sources internet : [ameli.fr](https://www.ameli.fr) et [securite-routiere.gouv.fr](https://www.securite-routiere.gouv.fr)



RISQUE ROUTIER TRAJETS

Accident survenu lors d'un trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de restauration habituel et le lieu de travail, en lien avec les heures de travail, qui a causé un dommage corporel.

Un accident de trajet relève de la **législation des accidents de trajet**.

Il est à déclarer dans les 24h à l'employeur.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'employeur et du salarié est engagée en cas d'accident

<https://www.inrs.fr/risques/routiers/reglementation.html>

LA CONDUITE AU TRAVAIL ET SES CONSÉQUENCES

La conduite peut induire plusieurs risques pour la santé des salariés.

Situations dangereuses	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">- Conduite dangereuse : vitesse élevée, usage du téléphone, SMS- Non-respect du code de la route	Accidents, décès Dommages corporels, décès
<ul style="list-style-type: none">- Manque de pauses- Sommeil trop court <7h- Fatigue- Stress	Baisse de la vigilance et des réflexes Troubles musculo squelettiques (TMS)
Prise de médicaments, même pris la veille et sans ordonnance	Somnolence Perte de vigilance Perte de réflexes
Alcool / Drogues, même pris la veille	Risque d'accident mortel très majoré
<ul style="list-style-type: none">- Conduite de nuit.- Durée conduite + travail, trop importante- Mauvaises conditions météorologiques	Fatigue Perte d'attention Accidents
<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise installation au volant- Contraintes posturales- Charges et décharges en urgence- Ambiance thermique inadaptée	TMS Lombalgies Torticolis ... Somnolence
<ul style="list-style-type: none">- Embouteillages- Conduite dans l'urgence	Enervement Stress, TMS

CONSEILS DE PRÉVENTION

Dans la mesure du possible, évitez de prendre la route. Privilégiez d'autres moyens de transports ou les nouvelles technologies (visio-conférence ...).

AVANT LE DÉPART

1. Prenez en compte votre état de santé

Certaines maladies sont incompatibles avec la conduite. Pensez à faire vérifier régulièrement votre vue.

2. Organisez votre déplacement

Préparez votre trajet (GPS, Météo, Trafic, Travaux...).
Prévoyez les temps de pauses.

3. Sensibilisez vos clients

A l'occasion des déplacements, l'employeur et les salariés préviendront les clients d'un créneau horaire flexible, afin d'anticiper les aléas de la route.

4. Prenez soin de votre hygiène de vie

- Privilégiez un **sommeil réparateur de 7h minimum** la veille, car un sommeil trop court est source d'accident.
Sinon, faites une sieste de 20 à 30 minutes avant de (re)prendre le volant.
- Ne consommez **ni alcool ni drogue**, même la veille.
- Pas de repas trop lourd avant la route.
- Soyez vigilant si vous prenez des **médicaments**, même ceux sans ordonnance (antitussifs, antiallergiques, antidouleurs...)



CONSEILS DE PRÉVENTION (SUITE)

5. Vérifiez votre véhicule

- Assurez-vous de **son état** :
 - La date du contrôle technique et des révisions.
 - L'état général du véhicule : pneus, phares, rétroviseurs,
- de ses **équipements obligatoires** : gilets jaunes dans l'habitacle et triangle de pré signalisation pour la voiture ainsi que casque, gants, plaque d'immatriculation et ABS pour les 2 et 3 roues.
- **Adapter** les équipements du véhicule à vos missions.

6. Réglez votre poste de conduite

- **Hauteur de l'assise** pour une bonne visibilité.
- **Distance siège - pédales**
Les pieds doivent reposer en entier sur les pédales sans tendre les jambes. Les genoux ne touchent pas le volant.
- **Inclinaison du dossier à 110°** : Calez le dos au fond du siège.
- **Distance torse – volant** : 25 à 30 cm.
- **Mains à "10h10"** sur le volant, pas de bras tendus.
- **Appui-tête** : l'ajuster au sommet de la tête.



AU VOLANT

7. Conduisez de manière responsable

- Respectez le **Code de la route**.
- Attention aux **angles morts**.
- Arrêtez-vous pour téléphoner : **pas de téléphone ou de kit main-libre** au volant.
- Faites 10 mn de **pause** toutes les 2h et plus souvent la nuit : sortir du véhicule, marcher, s'étirer, boire de l'eau.
- Adaptez le volume sonore de l'autoradio afin d'entendre les bruits qui vous entourent.
- Respectez les conditions de **circulation inter files**.

6. Prenez en compte votre environnement

Adaptez votre conduite en fonction des conditions météorologiques : reportez votre déplacement, ralentissez si pluie/neige/verglas et/ou faites des pauses plus souvent.

Réglez la température à l'intérieur de l'habitacle : trop de chaleur diminue la vigilance.

Aérez votre habitacle : maintenez le circuit d'air ouvert sauf en cas d'embouteillages (fermez-le pour éviter la pollution).

RÉGLEMENTATION

Affections médicales incompatibles avec le permis de conduire selon l'[arrêté du 28 mars 2022](#) : Informez votre médecin du travail ou votre médecin traitant qui vous orientera vers un médecin agréé par la préfecture ; sinon risque de sanctions judiciaires et de non prise en charge de l'assurance.

Respect du code de la route : [article L 121-1 du Code de la route](#).

Evaluer le risque routier, l'inscrire dans le DUERP et réajuster régulièrement la démarche de prévention : [article L4121-1 du Code du Travail](#).

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

L'équipe de prévention de Thalie Santé
peut vous apporter des conseils
personnalisés.



Plus d'informations sur
www.thalie-sante.org